



Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

4846^e séance

Mardi 21 octobre 2003, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Negroponte.	(États-Unis d'Amérique)
<i>Membres :</i>	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Lucas
	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Tidjani
	Chili	M. Maquieira
	Chine	M. Wang Guangya
	Espagne	Mme Menéndez
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. De la Sablière
	Guinée	M. Sow
	Mexique	M. Aguilar Zinser
	Pakistan	M. Khalid
	République arabe syrienne	M. Mekdad
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, et si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire, M. Kieran Prendergast, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Au cours de cette séance, le Conseil entendra un exposé de M. Kieran Prendergast, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, à qui je donne la parole.

M. Prendergast (*parle en anglais*) : Nous nous réunissons alors que la situation est au plus bas. Il est urgent de relancer la dynamique en vue d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient. Malheureusement, de plus en plus, la tendance est inverse : au lieu de progresser, nous observons un mouvement de recul par rapport au règlement pacifique et à la table de négociation. Au lieu de mesures de confiance qui se renforcent mutuellement, de part et d'autre, nous voyons beaucoup trop, en fait, de mesures réciproques et cumulées de destruction de la confiance. Au lieu de politiques et d'actes encourageant les parties à faire des efforts l'une vers l'autre et à se rencontrer à mi-chemin, l'effet des mesures prises par les Israéliens et par les Palestiniens a été d'affaiblir les modérés de part et d'autre et d'encourager les extrémistes. Les attentats à la bombe, la rhétorique du refus, les exécutions extrajudiciaires, les murs qui mordent profondément en territoire palestinien occupé, la destruction de foyers, les expropriations et la poursuite des activités d'implantation de colonies de peuplement réduisent bien souvent les Israéliens et les Palestiniens à des sentiments d'impuissance, de désespoir, de haine, de

rage et de vengeance. Pis encore, ces mesures amènent les deux parties à douter qu'il leur reste en l'autre un partenaire de paix et à remettre en question la viabilité de la solution à deux États.

Depuis le dernier exposé sur cette question, nous avons assisté à une escalade de la violence qui a fait fi des lignes, des principes et des frontières respectés jusqu'alors. Parmi les événements du mois passé citons un attentat suicide à Haïfa, la première frappe aérienne israélienne en Syrie depuis 30 ans, des violations graves et meurtrières de la Ligne bleue, des incursions de l'armée israélienne à Rafah, dans la bande de Gaza, des bouclages de plus en plus serrés en Cisjordanie et à Gaza, qui ont rendu encore plus précaire la situation humanitaire des Palestiniens, et un attentat terroriste contre un convoi diplomatique des États-Unis, à Gaza, qui a tué trois innocents. Au cours des trois derniers jours seulement, 21 Palestiniens ont été tués au cours d'opérations militaires israéliennes et trois soldats israéliens ont été tués en Cisjordanie.

Il devrait apparaître clairement maintenant que la violence ne fait qu'engendrer la violence et qu'il n'existe pas de solution militaire au conflit. Une stabilité durable ne sera instaurée que lorsque les parties parviendront à un accord de paix juste, durable et global.

Le Secrétaire général a demandé à maintes reprises aux parties de retourner à la table des négociations. Il apparaît clairement toutefois qu'elles ne sont pas en mesure de le faire de leur propre chef. Le niveau de confiance entre elles et les voies de communication sont trop faibles. Il est par conséquent impératif que la communauté internationale réaffirme son rôle dans la recherche de la paix au Moyen-Orient. Le Quatuor doit aider les parties à mettre en oeuvre la Feuille de route conduisant à la paix. La mise en oeuvre de la Feuille de route est au point mort depuis trop longtemps.

Depuis le dernier exposé au Conseil de sécurité, 80 personnes ont trouvé la mort dans le conflit israélo-palestinien : 27 Israéliens, 50 Palestiniens et, à présent, trois agents de sécurité d'un convoi diplomatique des États-Unis. Cela fait passer le nombre des morts depuis septembre 2000 à 2858 Palestiniens et 857 Israéliens.

Le 4 octobre, un kamikaze a frappé un restaurant bondé à Haïfa, faisant 21 victimes, bilan qui s'est récemment alourdi. Les victimes étaient aussi bien des

Juifs que des Arabes. Je réaffirme la condamnation ferme et constante par le Secrétaire général de tels actes de terrorisme. La prise pour cible délibérée de civils est un crime de guerre et ne saurait être justifiée par aucune cause, quelle qu'elle soit. Nous demandons à l'Autorité palestinienne de traduire en justice ceux qui planifient et exécutent de telles attaques, et de s'acquitter de ses obligations en matière de sécurité découlant de la Feuille de route.

Le 5 octobre, Israël a lancé une frappe aérienne contre le territoire syrien. Une attaque menée par un État contre la souveraineté territoriale d'un autre État constitue une nouvelle escalade consternante dans la dimension régionale du conflit. Le Secrétaire général a vivement déploré cette action et a exhorté toutes les parties à faire preuve de retenue. En perturbant un front qui est stable depuis de nombreuses années, l'action israélienne risque d'élargir et d'approfondir le réseau déjà complexe de conflits dans la région et d'encourager les extrémistes partout.

Depuis le 9 octobre, l'armée israélienne a mené des opérations à Rafah, dans le sud de la bande de Gaza, visant, d'après le Gouvernement israélien, la destruction de tunnels servant à la contrebande d'armes. D'après l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), 12 Palestiniens ont été tués, y compris deux enfants et un enseignant de l'UNRWA. L'UNRWA signale que jusqu'au 20 octobre, 189 bâtiments ont été démolis ou rendus inhabitables, et environ 1780 personnes ont perdu leur foyer.

Nous reconnaissons le droit d'Israël à se défendre contre les attentats terroristes. Toutefois, le droit de légitime défense n'est ni inconditionnel ni illimité. Il doit être exercé de façon proportionnelle et conformément aux obligations israéliennes en vertu du droit international. Il ne devrait pas être exercé de manière à faire souffrir un grand nombre de Palestiniens du fait des agissements d'une minorité violente. Les conséquences de ces actes pourraient être perçues comme un châtiment collectif, ce qui constitue une atteinte au droit international humanitaire.

Le 15 octobre, la semaine dernière, une attaque à la bombe dans la bande de Gaza contre un convoi diplomatique des États-Unis a entraîné la mort de trois agents de sécurité des États-Unis. Cette attaque délibérée contre le personnel diplomatique, que nous condamnons dans les termes les plus fermes, était sans

précédent et complètement inadmissible. Le Secrétaire général l'a condamnée en tant qu'acte de terrorisme. L'attentat à la bombe, qui a été soigneusement planifié, représente un élargissement inquiétant du conflit et suscite de vives préoccupations s'agissant de la sécurité du personnel de l'ONU et du personnel international travaillant à Gaza.

Hier, au moins 14 Palestiniens ont été tués, avec des dizaines de victimes civiles, au cours d'une série de frappes aériennes israéliennes contre Gaza. Ces attaques semblent avoir pour but de commettre des assassinats extrajudiciaires. Elles font suite à une série d'attaques à la roquette menées par des Palestiniens dans le sud d'Israël. Israël a encore mené des opérations militaires dans des régions civiles fortement peuplées, avec des résultats tristement prévisibles. Nous demandons une nouvelle fois au Gouvernement israélien de mettre fin à l'emploi d'une force disproportionnée et aveugle dans les zones civiles. Nous demandons également que soit mis un terme aux assassinats extrajudiciaires.

Pour que les parties reprennent le processus de négociation, elles doivent être en mesure d'envoyer à la table des négociations des représentants susceptibles de s'engager en faveur de mesures de confiance crédibles.

Nous relevons à cet égard les efforts déployés par l'Autorité palestinienne pour nommer un nouveau premier ministre. Comme le prévoit la Feuille de route, ce premier ministre devrait être doté des pouvoirs nécessaires et être crédible, et, avec le Ministre de l'intérieur, il devrait être la personne à laquelle les forces de sécurité palestiniennes restructurées rendent compte. Nous espérons que le nouveau premier ministre prendra des mesures immédiates pour établir l'ordre public, diminuer la violence et lancer des opérations visant à affronter ceux qui se livrent à la terreur. Ces mesures commenceraient à répondre aux préoccupations d'Israël en matière de sécurité et susciteraient la confiance nécessaire à la mise en place d'un partenariat pour la paix.

Pour sa part, conformément à ses obligations en vertu de la Feuille de route, et afin de renforcer la confiance du côté palestinien, le Gouvernement israélien doit annuler sa politique d'expansion des colonies de peuplement et instaurer un gel des implantations. En outre, il doit cesser la construction du mur de sécurité qu'il édifie sur des terres

palestiniennes et démanteler les sections déjà construites. Ces mesures commenceraient à tenir compte des préoccupations palestiniennes au sujet de la viabilité du futur État palestinien et aideraient à susciter un appui au processus de paix parmi le peuple palestinien.

Les membres du Quatuor – le Secrétaire général; le Ministre russe des affaires étrangères, M. Ivanov; le Secrétaire d'État des États-Unis, M. Powell; le Ministre italien des affaires étrangères, M. Frattini; le Haut Représentant de l'Union européenne, M. Solana; et le Commissaire de l'Union européenne, M. Patten – se sont réunis le 26 septembre pour examiner la situation au Moyen-Orient. Les membres du Quatuor ont indiqué que la situation suscitait une vive préoccupation, et ont réaffirmé leur détermination à continuer d'œuvrer ensemble pour réaliser des progrès vers la paix. Ils sont désireux d'aider les parties à s'acquitter de leurs obligations en vertu de la Feuille de route. En sa propre qualité, le Secrétaire général a demandé une participation internationale revitalisée et active, affirmant que si des mesures ne sont pas prises, nous paierons tous un lourd tribut.

Je voudrais mentionner une rare note positive malgré le pessimisme ambiant : il s'agit des efforts déployés au niveau de la deuxième voie que l'on appelle l'Accord de Genève. M. Yossi Beilin et M. Yasser Abed Rabbo et d'autres auraient orienté des Israéliens et des Palestiniens vers un processus consistant à imaginer un futur règlement du statut final, qui énumère des solutions possibles fondées sur le même objectif que celui de la Feuille de route : solution de deux États et fin de l'occupation. Le Secrétariat n'a pas encore vu le texte de ce plan, et ne peut pas faire de commentaires sur les détails. Mais nous nous félicitons de toute initiative qui soit à même de réunir les Israéliens et les Palestiniens pour qu'ils débattent de leur avenir commun. Une paix réelle et durable sera établie tant par des gens s'employant à œuvrer de concert à la réconciliation que par des parties officielles parvenant à un accord. Cependant, rien ne remplace le retour des représentants officiels des peuples israélien et palestinien à la table des négociations et la réalisation de progrès sur la voie de la paix, comme le préconise la Feuille de route.

Les contretemps décevants dans la quête de la paix ont eu un effet nuisible persistant sur les conditions humanitaires dans le territoire palestinien occupé. Nous continuons de constater que l'Autorité

palestinienne connaît de plus en plus de difficultés économiques et a de moins en moins la capacité de fournir les services de base à sa population. Les taux de chômage en Cisjordanie et à Gaza ont atteint 36 %, et le nombre de Palestiniens vivant en dessous du seuil de la pauvreté est de 60 %.

De sévères restrictions imposées à la circulation des travailleurs et des produits humanitaires demeurent en place. La communauté des donateurs reconnaît les préoccupations d'Israël en matière de sécurité, et souhaite en tenir compte. Cependant, les donateurs ne comprennent pas la logique de mesures qui contribuent à accroître l'insécurité pour la population civile et la communauté des donneurs d'aide et à accroître la complexité et le coût de la fourniture d'aide. La communauté des donateurs d'aide a le sentiment que le Gouvernement israélien n'a pas nommé pour le moment d'interlocuteur de haut niveau doté des pouvoirs nécessaires pour débattre de ces questions de politiques, et que, par conséquent, elle doit consacrer énormément de temps à réagir à des réglementations et à des procédures imprévisibles et apparemment arbitraires, qui rendent son travail de plus en plus coûteux, dangereux et exaspérant.

Une réunion du Comité spécial de liaison, qui est composé des principaux donateurs, doit avoir lieu au niveau des capitales les 18 et 19 novembre. Elle doit leur permettre d'examiner les besoins urgents et en matière de stabilisation économique des Palestiniens. Le Comité abordera également la question de l'appui en cours de la communauté des donateurs aux efforts déployés par l'Autorité palestinienne en matière de réforme, ainsi que les problèmes rencontrés dans cette entreprise. La réunion coïncidera avec le lancement de l'Appel global des Nations Unies, qui souligne la nécessité de faire face à la crise humanitaire qui s'aggrave dans les territoires palestiniens occupés.

Je voudrais dire un mot de la construction de la clôture ou du mur de séparation, qui continue de préoccuper fortement non seulement les Palestiniens mais également la communauté internationale dans son ensemble. Le mois dernier, le rythme de la construction s'est accéléré. Dans un rapport récemment publié, les co-présidents du Comité local de coordination de l'aide – à savoir le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés, la Banque mondiale et la Norvège – ont tout particulièrement appelé l'attention sur l'expansion rapide de la « clôture de séparation » israélienne autour de Jérusalem Est.

Dans cette seule zone, le mur affecte des dizaines de milliers de Palestiniens puisqu'il sépare les communautés et les familles et menace d'isoler Jérusalem du reste de la Cisjordanie. Les Palestiniens qui résident le long de la clôture risquent de perdre leurs terres et d'avoir un accès très restreint aux emplois, aux marchés et aux services sociaux essentiels.

Au titre de l'ordre militaire promulgué le 2 octobre par les Forces de défense israéliennes, les zones situées entre le mur de séparation et la Ligne verte sont fermées militairement. L'ordre concerne tout le parcours nord du mur – environ 10 000 hectares où non moins de 12 000 Palestiniens seraient enfermés dans des enclaves entre le mur et la Ligne verte. L'ordre interdit à toute personne de pénétrer ou de quitter cette zone sauf «ceux qui ont le droit de revenir, les Israéliens ou les Palestiniens détenteurs d'un permis spécial, permanent ou temporaire». L'ordre spécifie explicitement que toute personne âgée de 12 ans au moins qui résidait dans cette zone avant la promulgation de l'ordre militaire doit maintenant avoir un permis pour continuer de le faire. Seuls les Israéliens bénéficieront d'un accès libre. Cet ordre constitue une aggravation inacceptable des restrictions imposées aux Palestiniens coincés entre la clôture et la Ligne verte.

Les incidents récents qui ont eu lieu le long de la Ligne bleue et dans la région ont exacerbé les tensions et mis en lumière la précarité de la situation. Le lendemain des frappes aériennes israéliennes en Syrie du 5 octobre, il y a eu deux agressions le long de la Ligne bleue. Tout d'abord, le 6 octobre, des tirs isolés venant du côté libanais de la Ligne bleue ont tué un soldat israélien dans une zone au sud de Metulla. Ensuite, des tirs de représailles par la Force de défense israélienne ont endommagé un véhicule de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), mais sans faire de blessés.

Le 7 octobre, trois missiles ont été tirés vers Israël de la zone de Hula du côté libanais de la Ligne. Deux ont atterri au Liban, l'un sur une maison, tuant un enfant et en blessant un autre gravement. Le troisième, qui a atterri du côté israélien, a constitué une violation mais n'a causé aucun dommage. Ces deux attaques soulignent encore une fois le fait qu'il est indispensable que le Gouvernement libanais exerce son contrôle pour restreindre le recours à la force à partir de tout son territoire.

La série d'incidents pendant la première semaine d'octobre illustre les risques considérables d'escalade dans la région. Fort de ces considérations et sur l'initiative du Secrétaire général, le Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés, M. Roed-Larsen, s'est rendu à Beyrouth et à Damas les 8 et 9 octobre pour examiner la situation régionale avec les dirigeants des deux pays. Il l'a examinée aussi avec des représentants israéliens. Lors de ses réunions dans les trois pays, il a noté que les attaques et les contre-attaques conduiraient les deux parties sur une pente raide et dangereuse qui déboucherait sur une violence accrue. Au nom du Secrétaire général, il leur a conseillé de ne pas s'engager sur cette voie désastreuse.

Il est extrêmement important que toutes les parties exercent la plus grande retenue possible et aient recours aux voies diplomatiques pour régler leurs différends. À cet égard, le Secrétaire général se félicite de l'approche des Gouvernements syrien et libanais qui se sont adressés au Conseil de sécurité pour réagir à l'attaque israélienne. Je noterai également la déclaration d'intention faite la semaine dernière par le Conseil de sécurité central du Liban visant à maintenir le calme, la sécurité et la stabilité dans le pays. Il convient d'encourager et d'appuyer les autorités libanaises dans cet effort.

Je noterai encore ici que les survols israéliens, dont le nombre avait baissé à la fin de septembre, ont largement augmenté depuis le début d'octobre. Les violations aériennes continues ne contribuent pas au règlement de la situation.

Je voudrais dire pour terminer que nous vivons des jours difficiles et dangereux. La région pourrait se voir confrontée à un élargissement et à une exacerbation des conflits interdépendants. C'est le temps de faire preuve de retenue, non d'inciter à la violence. C'est le temps de faire preuve d'acuité politique et non pas d'opportunisme. C'est le temps pour les parties de considérer le long terme et de réfléchir au genre de monde qu'elles désirent léguer à leurs enfants et leurs petits-enfants.

La vision de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et dans la sécurité, doit rester notre but. Cette vision s'inscrit dans une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient, y compris les volets syrien et libanais. La Feuille de route constitue toujours un instrument viable pour réaliser

cet objectif. Cependant, si nous voulons que cette vision se réalise, il est essentiel de retourner à la table des négociations et de faire non seulement preuve de retenue dans l'intervalle, mais de mettre également fin à tous les actes qui sapent la confiance entre les parties.

Il doit y avoir un meilleur moyen. Nous ne pouvons continuer d'aller de crise en crise. Les Israéliens et les Palestiniens sont las du présent et effrayés par l'avenir. Nous devons rompre le cycle de

la violence, de la vengeance et de l'escalade. Il nous faut oeuvrer ensemble pour trouver un meilleur moyen.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie Sir Kieran de son exposé exhaustif. Comme convenu lors des consultations préalables du Conseil, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 40.